MON ÉCOLE AU CŒUR DES DROITS HUMAINS

LE RESPECT DES DROITS HUMAINS, ÇA COMMENCE AUTOUR DE TOI

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 2012

AMNESTY INTERNATIONAL

SOMMAIRE

CAHIER GÉNÉRAL — PAGE 3

- **Introduction**
- **Étape 1 : Choisir ton droit**
- **Étape 2 : Prendre la température**
- **Étape 3 : Analyse de l'enquête**
- **Étape 4 : Trouver les solutions**
- **Étape 5 : École, amie des droit humains**

LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION — PAGE 9

1. **Qu'est-ce que la discrimination ?**
2. **La discrimination dans le monde scolaire**
   a. Pourquoi y a-t-il des discriminations à l'école ?
   b. Quelles sont les discriminations que tu peux rencontrer à l'école ?
      - L'orientation sexuelle
      - Le genre et le sexisme
      - La discrimination et l'immigration
      - La discrimination et le handicap
      - La discrimination d'ordre social
   C. Quelles sont les conséquences ?
3. **Des solutions pour améliorer ton droit à l'éducation**

LE DROIT À L'ALIMENTATION DANS TON ÉCOLE — PAGE 17

1. **Un droit reconnu par les États, responsables de son application**
2. **Que se passe-t-il si ce droit n'est pas respecté ?**
3. **Alimentation dans le monde scolaire**
   a. Pesticides, graisses, sucres, sel, etc. la restauration scolaire en question
   b. Pas d'alimentation sans information
4. **Le droit à l'alimentation dans ton école, c'est…**
   a. Avoir accès à une alimentation pour tous les élèves
   b. Des conditions d'hygiène optimales
   c. Avoir accès à une alimentation saine : accès à l'eau potable
   d. Et le bio ?
5. **Des solutions pour améliorer le respect du droit à l'alimentation dans mon école**

LE DROIT À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION — PAGE 23

1. **La liberté d'expression dans le monde scolaire**
   a. La liberté d'expression à l'école pour quoi faire ?
   b. Ton droit à l'information à l'école
   c. Le droit d'expression collective : la participation
2. **Des solutions pour améliorer le respect du droit à l'alimentation dans mon école**

ANNEXES

1. **Questionnaire : droit au principe de non-discrimination**
2. **Questionnaire : droit à l'alimentation**
3. **Questionnaire : droit à la liberté d'expression**
4. **Tableau d'analyse de l'enquête**

AMNESTY INTERNATIONAL

Publication du secteur Jeunes de Amnesty International Belgique francophone
www.amnesty.be/jeunes
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Tel. : 02/538.81.77 • Fax : 02/537 37 29 • amnesty@amnesty.be
Editrice responsable : Marie Noël • 9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles

Dossier réalisé par Laura Leprêtre, Zoé Spriet, Laura Lhoir.
Merci à Jenny Vanderlinden, Althea Williams, Philippe Hensmans.
Graphisme et dessins : Vincent Rifflart

INTRODUCTION

Eleanor Roosevelt. © UN Photo

«Où *les droits de l'homme commencent-ils ? »,* s'interrogeait en 1948 Eleanor Roosevelt, co-auteure de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Et elle répondait : « *Dans des lieux proches de nous, si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du globe. C'est le monde de la personne individuelle, du quartier où elle vit, de l'école ou du collège qu'elle fréquente ; de l'usine où elle travaille. Ce sont les endroits où chaque homme, chaque femme, chaque enfant cherche l'accès égalitaire à la justice, l'égalité des chances, le respect de la dignité et une protection contre la discrimination. Si ces droits n'ont pas de signification dans ces lieux proches, ils n'ont pas de signification ailleurs* ».

L'école est l'endroit où depuis ton plus jeune âge, tu passes la majeure partie de ton temps. Entre les salles de cours, la cour de récré, le réfectoire, etc. Pendant des années, tu y acquières ton savoir et ton savoir-faire.

Sais-tu que tu passes en moyenne 15 ans de ta vie dans le monde de l'enseignement ?

Parce que le respect des droits humains, ça commence autour de toi, Amnesty te propose un projet assez particulier, qui va peut-être te surprendre !

Le projet **« Mon école au cœur des droits humains »** a pour objectif de développer et de promouvoir une culture de tes droits fondamentaux au sein de ton école.

Tu le sais, l'apprentissage et l'éducation que tu reçois sur les bancs te formeront pour ton avenir. C'est pourquoi, il est essentiel que, non seulement, tu puisses y aller et apprendre en toute sécurité, dans le respect des uns et des autres, mais aussi, que tu participes activement au bon fonctionnement de ton établissement scolaire.

Amnesty propose donc que ton école devienne un lieu de respect, de dignité, de liberté d'expression et de refus de la discrimination.

Grâce à ce projet, tu pourras mesurer, analyser et améliorer la situation de tes droits fondamentaux dans ton école, en suivant plusieurs étapes pré-définies.

1 Tout d'abord, Amnesty te proposera de choisir entre un des trois droits cités ci-dessous et de prendre sa température au sein de l'école.

Le droit à la liberté d'expression. S'exprimer, cela commence par être bien informé. Sans info, comment se faire une opinion sur tel ou tel sujet. Si tu n'es pas informé, tu n'auras aucun moyen de donner ton point de vue d'élève lors des discussions sur les projets de ton établissement. Or certaines décisions (suppression de poste, travaux dans les locaux, augmentation des frais de scolarité, etc.), peuvent avoir des conséquences directes sur ton accès à l'enseignement. Le droit à l'information, et donc la liberté d'expression, doivent être respectés dans l'école.

Le principe de non-discrimination. Cela veut dire que personne ne sera désavantagé en fonction de critères tels que le sexe, la nationalité, le milieu social, etc. Si, par exemple, l'école propose des sorties pédagogiques trop chères, sans aucun moyen de réduire le prix… alors les élèves dont les parents sont en difficulté financière ne pourront participer. Ils vont alors manquer les visites entrant dans le cadre du programme scolaire, ce qui peut nuire au droit à l'éducation.

Le droit à la nourriture. C'est le droit de manger et boire en quantité suffisante, de manière saine et diversifiée. En Belgique, selon les restos du cœur, certains enfants ne mangent qu'un seul repas par jour, celui servi au resto ou celui de la cantine. Le droit à la nourriture est primordial car c'est en mangeant bien que tu développes de bonnes aptitudes physiques et mentales pour étudier, faire les activités et te développer correctement.

Collège d'Enseignement Général de Pahou à Ouidah, Benin, mars 2011. © AI

2 Dans la seconde étape, tu seras invité(e) à prendre conscience de ton pouvoir en tant que citoyen. Ton école ne fonctionne pas seule. Elle dépend de différentes institutions qui auront un impact sur le développement de ton établissement scolaire. Découvre qui se cache derrière ton école. Prends conscience de leur rôle et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur son fonctionnement interne.

3 Enfin, tu découvriras que tu n'es pas le seul jeune à vouloir faire bouger les choses. D'autres élèves dans le monde ont relevé leurs manches pour faire de leur école un lieu de dignité, respectueux des droits humains.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les conditions des droits humains dans la communauté de l'école.
- Développer l'action à entreprendre pour améliorer la situation des droits humains dans l'école, au niveau de l'établissement et des institutions.
- Partager les bonnes pratiques avec d'autres écoles à l'international.

Tu es partant(e) ? Suis les cinq étapes et améliore la situation des droits humains dans ton école !

Commençons par une définition : qu'est-ce que l'école ?

L'école est une communauté intrinsèque et extrinsèque, c'est-à-dire qu'il y a une vie à l'intérieur (professeurs, élèves, direction, PMS, activités, cours, etc.) et à l'extérieur de l'école (parents,amis, activités, etc.). C'est pourquoi, tu ne peux travailler seul(e).

Ce projet implique tous les acteurs de ton école : les professeurs, la direction, les parents, le PMS, la communauté, etc. Il faut les intégrer pleinement à l'étude pour qu'une véritable culture des droits humains puisse être développée. N'oublie pas de demander l'autorisation à ta direction avant de commencer le projet !

ÉTAPE 1 : CHOISIR TON DROIT

Amnesty propose que tu te consacres à un seul des trois droits suivant :

- le droit à la liberté d'expression;
- le droit au principe de non-discrimination;
- le droit à la nourriture.

Comment faire pour choisir le droit à analyser ?

1. Chaque élève reçoit les questions ci-dessous et les lit individuellement.
   a. *Est-ce que je suis satisfait(e) des services de cantine scolaire ?* (Droit à l'alimentation).
   b. *Est-ce que je peux m'exprimer librement dans mon école ?* (Droit à la liberté d'expression).
   c. *Est-ce que je suis sûr(e) que dans mon école il n'y a jamais eu de cas de discrimination à cause du sexe, de la religion, de l'origine, ou de la nationalité des élèves ?* (Droit au principe de non-discrimination).
2. Chacun répond individuellement aux questions par OUI ou NON.
3. Récoltez ensuite le nombre de OUI ou de NON par question.
4. La question qui a récolté le plus de NON traduira le droit qui nécessite le plus d'attention.
5. Si égalité : choisissez démocratiquement le droit que vous allez analyser.
6. Une fois le droit choisi, faites une liste de ce que représente le droit choisi au sein de l'école. Pour vous aider, vous pouvez lire les définitions proposées dans ce dossier sur les différents droits.

ÉTAPE 2 : PRENDRE LA TEMPÉRATURE

Pour ce faire, rien de plus simple ! Amnesty te propose de prendre comme support **le questionnaire relatif au droit que tu as choisi**. Le questionnaire – qui se trouve dans le dossier - est bien sûr un exemple. Tu peux donc décider de le créer toi-même avec ton groupe. Le principe est de ne faire figurer que des questions pouvant avoir comme réponse « oui » ou « non ». Cela permet de faire un décompte facile des réponses.

Pour qu'une enquête soit bien réussie et réaliste, il te faut prendre un échantillon représentatif : au minimum 20% des élèves de ton école (si ton école comporte 200 élèves, il faudra faire circuler 40 questionnaires). Il faudra prendre en compte :

- les différents niveaux : professionnel, technique, général ;
- les différentes classes (1ère, 2ème, etc.) ;
- les membres de l'école (élèves, profs, etc.).

Bien sûr tu peux interroger plus d'élèves, ça dépendra évidemment du temps que tu as à allouer au projet.

Tu peux effectuer l'enquête pendant la récréation, le temps de midi ou demander à tes professeurs de faire passer le questionnaire dans leurs classes.

Une fois l'enquête terminée, il faut l'analyser.

ÉTAPE 3 : ANALYSE DE L'ENQUÊTE

1. Récolte toutes les feuilles de l'enquête, fais la somme des « oui » et des « non » en utilisant le tableau fourni par Amnesty International (Cf. annexe).
2. Si ton école a 100% de « oui » (c'est-à-dire que tous les élèves ont répondu par l'affirmative), BRAVO, ton école est respectueuse des droits humains. Tu peux alors travailler sur un des autres droits proposés par Amnesty ou en choisir un autre qui te tient plus à cœur.
3. Si tu as des « non », regarde de plus près les questions où les réponses sont majoritairement négatives. Tu verras quel problème revient le plus souvent selon tes camarades.

ÉTAPE 4 : TROUVER LES SOLUTIONS

Une fois que tu sais quel droit n'est pas respecté dans ton école, il faut réfléchir en groupe à des solutions. Chaque école a des réalités différentes et diverses solutions peuvent être envisagées. Tu trouveras dans le dossier des idées et des exemples d'écoles et de jeunes qui ont voulu améliorer leur école. Inspire-toi de ces solutions mais le mieux est de les trouver toi-même.

Pour cela, il faut y aller par étapes :

1. Comment trouver des solutions ?

- Tu peux déjà réfléchir à des solutions avec ton groupe. Mais n'oublie pas que tu fais partie d'une école, tu ne décides pas seul. Tu peux demander de l'aide ou des conseils aux professionnels de ton école (un professeur, le PMS, parents, le cuisinier, etc.).
- Invite-les à participer à une réunion, explique-leur le projet, et ensemble réfléchissez à des solutions.
- Tu peux également créer une page Facebook ou mettre une affiche sur un panneau collectif dans ton école pour demander l'avis des autres élèves.
- Renseigne-toi sur les projets similaires qui ont été réalisés dans d'autres écoles, voire dans ta commune.

Attention ! Il faudra prendre en compte la réalité de ton école et faire valoir ton droit en respectant celui des autres.

2. À qui s'adresser ?

- **À la direction**

  Une fois les solutions trouvées, il faut en parler au responsable de ton école, ta direction.

  Montre-lui les résultats de l'enquête et les différentes étapes que tu as réalisées pour améliorer l'application du droit choisi dans ton école. Rappelle-lui que l'école doit respecter les droits fondamentaux essentiels au bien-être des élèves, des professeurs, etc.

  Tu peux lui proposer d'organiser un débat ou un forum de discussion avec les autres élèves. Quelle que soit sa réponse, la direction doit être transparente face à la décision prise. En cas de refus (à cause de restrictions budgétaires par exemple) elle doit être à même d'argumenter son choix, elle doit aussi pouvoir te guider vers d'autres alternatives.

  En cas de refus catégorique, demande le soutien des autres personnes de ton école et de ta communauté. Mène une campagne pour informer les personnes sollicitées des enjeux. Demande-leur de vous soutenir en écrivant une lettre ou en signant une pétition par exemple.

- **Aux pouvoirs supérieurs**

  Presque toutes les écoles de Bruxelles et de Wallonie dépendent de la Communauté Française (les écoles privées n'en font pas partie). C'est à elle qu'il incombe de payer le corps enseignant de l'école. Par contre, elle ne prend pas en charge l'organisation interne de tous les établissements scolaires. Certaines écoles devront passer par leur commune, des diocèses, des ASBL pour trouver des financements pour la rénovation des bâtiments, pour avoir un journal dans l'école, etc.

  Par exemple, l'Athénée Adolphe Max de Bruxelles dépend de la ville de Bruxelles ; le Collège Saint-Louis de Liège dépend du Diocèse de Saint-Rémacle, etc.

  Pour bien comprendre comment fonctionne ton école et pour la transformer en école des droits humains, il est essentiel de comprendre qui a le pouvoir de la financer et de répondre à tes appels.

En Moldavie. © Ion Creang a Lyceum, Chisnau, Moldovie

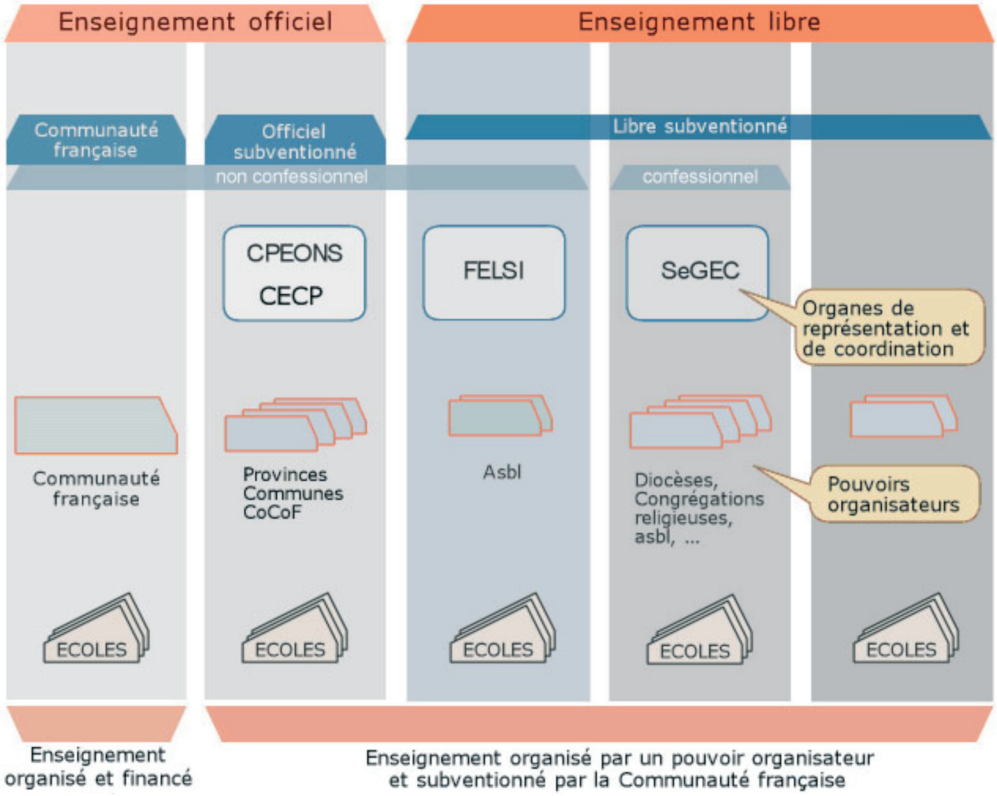

Tu trouveras ci-contre un schéma reprenant les différents réseaux de l'enseignement secondaire de Belgique francophone. Découvre où se trouve ton école et qui en sont le-les responsables. Pour t'aider, demande à ta direction de te guider.

Tu peux ensuite leur faire prendre connaissance des conclusions que tu as obtenues lors de ton enquête et des résolutions trouvées.

MODELE DE LETTRE

Madame la Ministre,

Je m'appelle…. et je suis élève à l'école …. de …….

Nous sommes avec d'autres élèves partisans des droits humains et nous collaborons pour divers projets avec Amnesty International.

Parce que les droits humains, ça commence autour de nous, nous avons voulu prendre la température du droit à la liberté d'expression/ à une vie décente (et plus particulièrement le droit à l'eau et à la nourriture)/ au principe de non-discrimination dans notre école.

Après avoir interrogé certains élèves, nous nous sommes rendu compte que notre école ne respectait pas pleinement ce droit, ce qui a des conséquences sur notre droit à l'éducation.

Nous le savons, l'éducation est essentielle pour notre futur, c'est pourquoi nous vous prions de prendre en considération cette lettre. Vous trouverez dans cet envoi notre rapport ainsi que des idées que nous avons eues pour améliorer notre droit au sein de notre école.

Nous voudrions vous proposer une rencontre dans vos bureaux ou vous inviter au sein de notre établissement scolaire pour pouvoir envisager des solutions.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Nom :

Prénom :

École :

Adresse mail :

Adresse postale :

- **Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances de la Communauté française de Belgique**

Écris à la Ministre Fadila LAANAN en lui soumettant ton rapport. Demande-lui de t'accorder un entretien ou de venir dans ton école afin de débattre avec les élèves.

ADRESSE
Place Surlet de Chokier 15-17
1000 Bruxelles
tel : 02/801.70.11
Fax : 02/801.70.28
Couriel : info.laanan@cfwb.be

ÉTAPE 5 : ÉCOLE, AMIE DES DROIT HUMAINS

Le projet « Écoles amies des droits humains » est un projet à portée mondiale pensé par Amnesty International. Il vise à développer l'approche d'intégration des droits humains dans les établissements scolaires, et ce dans tous les aspects de la vie de l'école.

1. Qu'est ce qu'une école amie des droits humains ?

Une école amie des droits humains a pour but d'intégrer les droits humains à tous les aspects de son fonctionnement et de les promouvoir. Pour cela, la réalisation de quatre objectifs est nécessaire :

- **L'intégration des droits de l'homme dans le cursus scolaire.** Le programme scolaire mis au point par le Ministère d'Éducation Nationale est obligatoire, mais les professeurs peuvent par exemple intégrer des textes d'études qui soulèvent des questions de droits humains, ou préciser que le cas étudié viole ces droits.
- **Les activités parallèles et l'environnement scolaire.** Une école amie des droits humains doit être un endroit accueillant, agréable à vivre. Les activités parallèles ainsi que le règlement de l'école doivent être en accord avec les valeurs véhiculées par les droits humains.
- **La gouvernance scolaire.** Les étudiants doivent être représentés au sein des instances de la gouvernance scolaire, afin de pouvoir participer aux décisions qui affecteront leur vie au sein de l'école.
- **Les relations personnel-étudiants et entre étudiants.** Les relations au sein de l'école doivent être basées sur le respect mutuel. Respect entre étudiants, mais aussi entre le personnel et les élèves.

2. Le projet du Lycée Ibn Youssef à Marrakech au Maroc

Depuis l'année scolaire 2009 - 2010, le lycée Ibn Youssef porte le projet « Écoles amies des droits humains » dans l'école. Il a été le premier établissement au Maroc à l'accueillir.

Le projet a débuté par une concertation entre les différents acteurs de la vie de l'école (professeurs, personnel, étudiants, parents d'élèves). Les participants ont érigé un plan d'action sur toute l'année, afin de rendre leur établissement ami des droits humains.

Les différents acteurs ont suivi un plan assez rigoureux qui a permis de mettre en place de nombreux projets :

- **La signature du protocole d'entente entre le lycée Ibn Youssef et Amnesty International.** Cette signature marque le début du partenariat entre Amnesty Maroc et le lycée, ainsi que le lancement du projet « Écoles Amies des Droits Humains ».
- **La mise en place du plan opérationnel du projet.** Ce fut une occasion de mettre en relation étudiants, professeurs et administrateurs de l'école. Ensemble, ils ont élaboré un plan d'action pour la première année du projet dans leur établissement, ainsi qu'une charte de l'école en accord avec les droits humains.
- **L'élaboration collective de la charte de l'école.** Élèves, professeurs et personnel élaborent ensemble les dispositions de la charte de l'école. Celle-ci relève d'un consensus entre les différentes composantes de la vie scolaire, et devra être respectée par tous.
- **L'évaluation du plan de l'école s'effectue à la fin de l'année scolaire.** Elle permet d'identifier les points positifs du projet dans l'établissement, et à relever les défis pour les années à venir.

Le lycée Ibn Youssef. © Amnesty International

3. Les résultats du projet

D'après le rapport d'évaluation de la première année, l'avancée du lycée Ibn Youssef en matière des droits humains est conséquente. L'école a atteint beaucoup des objectifs qu'elle s'était fixée. Parmi ceux-ci :

- des activités parascolaires autours des droits humains ont eu lieu toute l'année;
- les professeurs et les élèves se sont de plus en plus intéressés au projet;
- amélioration du cadre de l'école (entretien des espaces verts par les élèves, peintures autours des droits de l'homme, etc.);
- amélioration des relations et du respect entre tous les acteurs de la vie scolaire;
- participation des élèves aux conseils de leurs écoles et aux autres instances;
- participation des élèves à la résolution des problèmes qui nuisent aux droits humains dans l'école.

Le lycée Ibn Youssef. © Amnesty International

4. Un exemple concret : la création d'un centre d'accueil pour les filles issues de quartiers lointains

L'analyse de la température des Droits humains au sein de l'établissement, effectuée au début de l'année, a révélé l'existence de problèmes relatifs aux droits des filles dont principalement l'égalité des chances et la sécurité surtout pour des filles issues des quartiers ruraux. Faute d'un espace qui pourrait les accueillir au moment de la pause déjeuner (entre midi et deux heures), des dizaines de filles étaient contraintes de prendre leurs repas à côté de l'école et face à toutes les menaces d'harcèlement sexuel, de violence ou même de viol, sachant que l'école dispose d'un internat ou sont logés les garçons originaires des zones rurales et bénéficient du restaurant.

L'objectif de l'action : la mise en place d'un espace réservée aux filles rurales pour la prise de déjeuner et la révision des leçons.

4.1 L'action pensée par les élèves et le personnel :

Face à cette problématique, tous ensembles, élèves et personnel de l'école ont mis en place un plan de lobbying envers les autorités en vigueur (Académie et délégation du Ministère d'Éducation Nationale, Municipalité, donateurs, etc.) afin de mettre fin aux risques dont les filles sont exposées.

4.2 Étapes entreprises :

- sondage auprès des filles qui souffrent de ce problème et accueil de leurs témoignages sur les répercussions de cette situation sur leurs études et leur sécurité;
- élaboration d'un rapport sur les cas de violences subies par les filles à cause de cette situation;
- entretien avec les parents des filles pour participer à l'action de plaidoyer;
- mise en place d'un calendrier de rencontres et listes de personnes à cibler pour exposer le problème;
- envoi de courrier/ pétitions aux responsables;
- rencontres avec les responsables au sein de l'académie du Ministère d'Éducation Nationale.

4.3 Résultat :

L'action a été largement accueillie par tout le personnel et élèves de l'école, ceci a poussé la délégation du Ministère d'Éducation Nationale à effectuer une visite à l'école et donner l'autorisation d'ouvrir un espace déjà existant dans l'établissement pour l'accueil des filles.

Faute de moyens financiers pour meubler cet espace, des dons ont été faites par l'association des parents d'élèves, par le personnel de l'école et par des partenaires.

Actuellement, cet espace reçoit une cinquantaine de filles et est utilisé pour la prise de déjeuner, la révision des leçons et aussi pour l'animation d'activités de sensibilisation au sujet des DH au profit de ces filles.

La permanence est assurée bénévolement par les professeures et administratrices de l'école.

Le lycée Ibn Youssef. © Amnesty International

5. À toi de jouer

Dans le cadre de ton projet, Amnesty te propose de prendre contact avec cette école. Tu pourras alors partager ton expérience, tes recherches, tes difficultés et surtout vous pourrez échanger les solutions trouvées.

Pour ce faire, rien de plus simple, envoie une lettre reprenant ton projet, tes démarches et quelques photos des actions entreprises dans ton école à l'adresse suivante :

Fatiha Boujarfaoui, professeur et responsable du projet « École amie des droits humains »
Lycée Ibn Youssef
Rue Mouzdalifa Sinco 2 Imane b 12 appt 10
Marrakech Maroc